

5.12.2012

A7-0372/67

Amendement 67

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Considérant 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(2 bis) La Commission devrait faire une nouvelle proposition concernant "les restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports qui contribuent à la pollution de l'air et au changement climatique", dans le but de réduire, notamment, les coûts externes générés par ces émissions.

Or. en

5.12.2012

A7-0372/68

Amendement 68

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Considérant 10 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(10 bis) Pour obtenir un aperçu plus concret concernant les nuisances sonores, la Commission devrait proposer des méthodes pour mesurer et mettre en place des niveaux de bruit comprenant des valeurs moyennes et des pics ainsi que l'effet cumulatif.

Or. en

5.12.2012

A7-0372/69

Amendement 69

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Considérant 16

Texte proposé par la Commission

Amendement

(16) Compte tenu de la nécessité d'une application cohérente de la méthode d'évaluation des nuisances sonores sur le marché européen de l'aviation, le présent règlement fixe des dispositions communes dans le domaine des restrictions d'exploitation d'aéronefs liées à des problèmes de bruit. Par conséquent, il convient d'abroger la directive 2002/30/CE.

supprimé

Or. en

5.12.2012

A7-0372/70

Amendement 70

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 1 – paragraphe 2 – point b

Texte proposé par la Commission

Amendement

(b) permettre la sélection des mesures **d'atténuation** du bruit **qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité**, conformément à l'approche équilibrée, de façon à aboutir au développement durable **de la capacité** des aéroports et des réseaux de gestion du trafic aérien, **dans une perspective «porte à porte»**.

(b) permettre la sélection des mesures **les plus efficaces de réduction** du bruit, conformément à l'approche équilibrée, de façon à aboutir **à des mesures de réduction des nuisances plus efficaces à la source et** au développement durable **à long terme** des aéroports et des réseaux de gestion du trafic aérien.

Or. en

5.12.2012

A7-0372/71

Amendement 71

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 1 – paragraphe 3 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

3 bis. Des mesures différenciées pour la réduction du bruit par des restrictions d'exploitation, y compris l'interdiction des vols de nuit entre 22 heures et 6 heures, sont basées sur l'emplacement de chaque aéroport, comme indiqué sur les cartes de bruit fournies par les États membres sur la base de la directive 2002/49/CE.

Or. en

5.12.2012

A7-0372/72

Amendement 72

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 2 – paragraphe 1 – point 1 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(1 bis) "zone de transport aérien", une zone qui comprend l'aéroport ainsi que les trajectoires de décollage et d'atterrissage, et où les limitations des émissions sonores au niveau local peuvent être dépassées;

Or. en

5.12.2012

A7-0372/73

Amendement 73

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 2 – paragraphe 1 – point 2

Texte proposé par la Commission

Amendement

(2) «approche équilibrée», la méthode en vertu de laquelle on examine **de façon homogène** les mesures applicables, **à savoir** la réduction à la source du bruit généré par les aéronefs, les mesures d'aménagement et de gestion du territoire, les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et les restrictions d'exploitation, **le but étant** de régler le problème des nuisances sonores **de la façon la plus efficiente**, aéroport par aéroport;

(2) "approche équilibrée", la méthode en vertu de laquelle on examine les mesures applicables, **et notamment les mesures pour éviter le bruit**, la réduction à la source du bruit généré par les aéronefs, **les effets du bruit sur la santé**, les mesures d'aménagement et de gestion du territoire, les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et les restrictions d'exploitation, **afin** de régler le problème des nuisances sonores **qu'il convient d'éviter et de réduire efficacement**, aéroport par aéroport;

Or. en

5.12.2012

A7-0372/74

Amendement 74

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 3 – paragraphe 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

1. Les États membres *désignent les autorités compétentes chargées d'adapter les mesures relatives aux restrictions d'exploitation, de même qu'un organisme de recours* indépendant.

1. Les États membres *fixent les limitations sonores dans différents aéroports, définissent les objectifs de réduction du bruit et choisissent les mesures les plus efficaces pour réduire le bruit. Les mesures sont fondées sur les orientations de l'OMS pour l'Europe en matière de bruit ainsi que sur les procédures nationales, et les organisations représentatives des citoyens affectés sont consultées par* un organisme indépendant.

Or. en

5.12.2012

A7-0372/75

Amendement 75

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 4 – paragraphe 1 – point g

Texte proposé par la Commission

Amendement

(g) statuent sur les mesures à prendre et
s'assurent de fournir suffisamment
d'informations à leur égard;

(g) statuent sur les mesures à prendre et *en*
informent la Commission;

Or. en

5.12.2012

A7-0372/76

Amendement 76

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 4 – paragraphe 2 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission

Amendement

Lorsqu'ils prennent des mesures en matière de bruit, les États membres examinent *l'association des* mesures envisageables suivantes, *en vue de déterminer la combinaison de mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité*:

Lorsqu'ils prennent des mesures en matière de bruit, les États membres examinent, *notamment, les associations de* mesures envisageables suivantes:

Or. en

5.12.2012

A7-0372/77

Amendement 77

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Keith Taylor, Isabelle Durant
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A7-0372/2012

Jörg Leichtfried

Introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union
COM(2011)0828 – C7-0456/2011 – 2011/0398(COD)

Proposition de règlement

Article 4 – paragraphe 2 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission

Amendement

(d) restrictions d'exploitation, *mais pas en première intention.*

(d) restrictions d'exploitation.

Or. en